

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 01/2012
concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'extension et le remplacement des
conduites de distribution d'eau potable et défense incendie et l'assainissement des
collecteurs d'eaux claires et usées dans le quartier « En Grandchamp – Au Porteau »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 01/2012 s'est réunie le 15 février 2012 à 19h00 à la salle de la Municipalité dans la composition suivante :

M. Alain Vionnet, président
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire
M. Michel Aubert, membre
M. Dominique Liaudat, membre
Mme Céline Morier, membre
M. Alexandre Prélaz, membre
M. Dominique Ruchet, membre

Lors de cette séance, étaient également présents :

M. Bovay, municipal délégué
M. Krümel, responsable du bureau technique
M. Gostelli, représentant du bureau Herter et Wiesman
M. Verdanet, représentant du bureau GED

La commission remercie ces personnes des explications fournies ainsi que des réponses données aux questions de ses membres.

1. La situation

M. le Syndic signale à la commission que la Municipalité prévoit d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis car le PPA « En Grandchamp » a reçu l'autorisation de démarrer. Pour le PPA « Au Porteau » des compléments sont encore nécessaires pour qu'il soit accepté par le canton. La commune se propose donc d'anticiper les travaux sachant qu'elle s'y retrouvera partiellement avec la contrepartie financière provenant des taxes de raccordement.

2. L'eau potable

Pour l'extension du réseau « en Grandchamp », le tracé est prévu en fonction du projet de développement de la parcelle. Deux bouclages sont projetés : l'un au début de l'extension, près de la voie ferrée et l'autre à la fin. Des bornes hydrantes sont également prévues mais ne figurent pas sur le plan parce qu'il ne s'agit que du crédit d'étude. Leur localisation sera décidée en collaboration avec les pompiers.

La conduite d'EP « Au Porteau » sera remplacée car elle est en mauvais état ; plusieurs fuites ont dû être colmatées. Elle sera déplacée dans le chemin Porteau afin d'être plus facilement accessible en cas de problème. En outre, la dimension de la conduite actuelle ne répond plus aux normes de la défense incendie (100 mm alors que la défense incendie exige 125 mm). La

maison Herter et Wiesmann propose de remplacer les conduites actuelles par des tuyaux en polyéthylène d'un diamètre extérieur de 160 mm (intérieur de 141 mm).

3. Les eaux claires et les eaux usées

L'évacuation des eaux claires se fait difficilement dans le secteur de Grandchamp, le collecteur est insuffisant. La maison GED propose de doubler le collecteur car les tuyaux du collecteur actuel sont en bon état ; cette solution permettra de poursuivre l'évacuation des eaux claires pendant la durée des travaux.

On profitera de ces travaux pour déplacer également le collecteur des eaux usées dans la route ; une fouille commune sera réalisée pour EP, EC et EU.

4. Les coûts

La commission s'étonne :

- a- de la présence des honoraires de géomètre dans le crédit d'étude :
d'après le bureau technique, il s'agit du total des honoraires du géomètre ; mais pour le projet, seulement certains travaux tels que piquetages, ont été effectués ;
- b- des deux appels d'offres prévus par les deux bureaux mandatés :
les représentants des deux bureaux mandatés indiquent que les appels d'offres seront coordonnés ; il s'agit des travaux de génie civil, de l'appareillage et des travaux d'assainissement ;
- c- du montant total du crédit d'étude comparé au plan des investissements :
le montant du crédit d'étude est plus élevé que celui prévu dans le plan des investissements (70'000.- prévus pour le service des égouts et 30'000.- prévus pour le service des eaux) ; toutefois, les coûts estimés pour l'ensemble de ces travaux s'approchent des montants inscrits dans le plan des investissements sur trois ans.

7- Conclusions

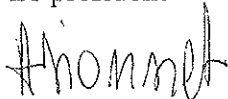
En conclusion la commission propose au Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, et sous réserve du rapport de la commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis 1/2012 à savoir :

- octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 123'000.-;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à amortir cette dépense sur une durée de 10 ans au maximum.

Saint-Légier, le 18 février 2012

Pour la commission ad hoc :

Le président



Alain Vionnet

La secrétaire



Marie-France Vouilloz/Burnier